

## DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de résolution numéro CA23 19 0196

**Projet visant à autoriser la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 447 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1<sup>ère</sup> Avenue), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002)***

**À TOUTES LES PERSONNES DE LA ZONE R-329 ET DES ZONES CONTIGUËS R-326, R-328, M-331, M-337, I-340 et I-508 SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR CE SECOND PROJET DE RÉSOLUTION**

### 1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation le 1<sup>er</sup> août 2023, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 14 août 2023, le second projet de résolution ci-dessus mentionné, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002)*.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)*.

### 2. OBJET DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION

Ce second projet de résolution vise à autoriser la démolition du Soccerplex de Lachine et la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages, comptant 447 unités, sur le lot portant le numéro 4 594 312 du cadastre du Québec (775, 1<sup>ère</sup> Avenue).

Ce second projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée R-329 et de ses zones contiguës R-326, R-328, M-331, M-337, I-340 et I-508 afin que ces dispositions soient soumises à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre. E-2.2)*.

Les dispositions de ce projet de résolution se rapportant aux éléments suivants sont susceptibles d'approbation référendaire :

- Nombre de logements;
- Coefficient d'occupation du sol.

### 3. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Une demande relative aux dispositions susceptibles d'approbation référendaire peut provenir de la zone concernée R-329 et de ses zones contiguës R-326, R-328, M-331, M-337, I-340 et I-508, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

Une telle demande aura pour effet de soumettre ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient cette demande.

### 4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- identifier clairement les **dispositions** susceptibles d'approbation référendaire qui en font l'objet;
- identifier la **zone** d'où elle provient;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la **majorité** d'entre elles;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, H8S 2N4 au plus tard le **24 août 2023 avant 16 heures**.

De plus, chaque signataire doit être une **personne intéressée** selon les conditions exposées à l'article 5.

Le signataire (obligatoirement majeur au **14 août 2023**) indique, à côté de sa signature, son nom en majuscules, son numéro de téléphone, son adresse, le numéro d'appartement et la qualité en vertu de laquelle il est une personne intéressée à signer (voir article 5 à cet effet : résident, propriétaire ou copropriétaire, occupant ou cooccupant d'un lieu d'affaires, représentant d'une personne morale).

**5. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE À SIGNER UNE DEMANDE**

**5.1.** Est une personne intéressée toute personne qui, le **14 août 2023**, n'est frappée d'aucune incapacité de voter, est majeure, de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle et qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

- est domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six mois au Québec;
- est, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

**5.2.** Condition supplémentaire pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et pour les cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire le cas échéant. **Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.**

**5.3.** Condition supplémentaire au droit d'une personne morale de signer une demande : avoir désigné, parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le **14 août 2023**, est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter selon la loi. **Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.**

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme une personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

**6. ABSENCE DE DEMANDE**

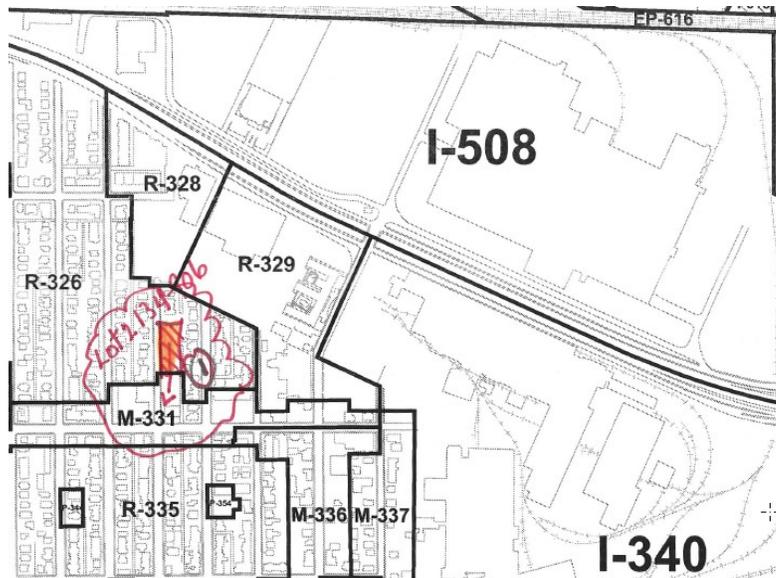
Toute disposition de ce second projet de résolution qui n'aura pas fait l'objet d'une demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

**7. CONSULTATION DU PROJET DE RÉOLUTION**

Le second projet de résolution, le sommaire décisionnel et l'illustration détaillée de la zone concernée et des zones contiguës sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement à : [montreal.ca/lachine](http://montreal.ca/lachine) et pour consultation au Bureau Accès Montréal, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à midi. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du second projet de résolution sans frais.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 16 août 2023.

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine



Zone visée : R-329

Zones contigües : R-326, R-328, M-331, M-337, I-340 et I-508

Demande de PPCMOI – Sommaire décisionnel 1236470011